



Problème vente suite succession

Par **djp**, le **25/10/2015** à **14:31**

Bonjour,

Mon père étant décédé, ma mère toujours en vie, celle-ci est héritière pour la moitié + 20% (+90 ans). Mon frère, mes 2 sœurs et moi-même sommes héritiers chacun pour 1 quart de la somme restante.

Ma mère se trouvant en maison de retraite et n'ayant pas assez de revenus, il convient de vendre la maison pour régler les frais inhérents à ce placement. Tout en ne refusant pas la vente de la maison, le prix de vente de celle-ci ne me convient pas (sous-estimé), quels sont mes droits puisque je suis seul contre 4 et quelles peuvent être les conséquences d'un refus de ma part.

Merci pour votre réponse. Sincères salutations

Par **catou13**, le **26/10/2015** à **08:54**

Bonjour,

Votre mère est-elle d'accord pour vendre ? Avez-vous songé à louer la maison ? Qui l'a estimée ? Votre maman est-elle placée sous un régime de protection (tutelle ou curatelle) ? Sinon, votre mère et vos 3 frères et sœurs représentant plus des 2/3 indivis du bien peuvent être autorisés à vendre, malgré votre refus, par le TGI.